

Département de l'INDRE
Arrondissement de LA CHATRE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Nombre de pouvoirs	
Date de convocation	13/09/2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Septembre, 17 heures 00,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY**

2024 - 10

Étaient présents : Madame Agnès ROBIN ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Jean-Claude MONNET, Henri SERRE et Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Marie-Laure LEUILLET représentée par M. Henri SERRE, Éric LAMBERT donne pouvoir à Mme Agnès ROBIN, M Philippe SAVY.

Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

Objet : Projet de Prolongation de la DSP

Le président rappelle que la délégation de service publique consentie à la société SAUR arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il convient donc, soit de la prolonger, soit de lancer une consultation dans le cadre d'un nouveau marché.

Plusieurs facteurs entrent en conflits : le premier janvier 2026 verra le transfert de la compétence assainissement (pour ce qui concerne le SIAAC) à la Communauté de Communes.

Enfin pour le SIAAC des travaux de maintien en état du réseau doivent être lancés sans tarder si l'on ne veut pas risquer une interruption de service, fâcheuse.

De plus lancer une consultation pour un nouveau marché public sans connaître la structure définitive qui sera retenue, pose problème, *d'autant que la structure même du Syndicat (SIAAC) risque de changer !*

Une des hypothèses évoquée en CDC est d'élargir le champ de compétence du SIAAC aux autres communes ; la CDC confierait alors l'exécution de la fonction Assainissement au nouveau SIAAC et veillerait à ce que le SIAAC dispose des moyens de gestion correspondants.

Cette hypothèse, techniquement réaliste, si elle est retenue, soulèvera plusieurs difficultés importantes dont celle de l'harmonisation des tarifs et le mode de gestion techniques des infrastructures. Toutes difficultés qu'ils convient de clarifier avant de lancer un appel d'offre.

Par ailleurs début 2026 le renouvellement des équipes en charge de la gestion communale et donc de la gestion du SIAAC vont changer et ne seront probablement pas immédiatement opérationnelles.

Il y a donc, dans une période courte, conjonction de plusieurs facteurs qui risquent de perturber le bon fonctionnement des structures, donc du service que l'on doit aux usagers.

Pour ces raisons, le Président demande au Comité de l'autoriser à examiner avec SAUR la possibilité de prolonger la DSP pour une période de deux années supplémentaires.

Cette solution laisserait le temps de mieux définir le contour de l'appel d'offre qui devrait, si on maintient le fonctionnement sous la forme actuelle, permettre de choisir un prestataire à compter du 1^{er} janvier 2028. Dans le même temps les statuts du SIAAC devraient être mis en conformité avec un élargissement de son champ de compétence aux éventuels nouveaux adhérents.

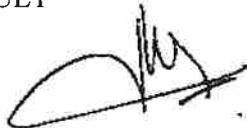
Après en avoir délibéré, le comité, par 12 voix pour,

AUTORISE le président à lancer une consultation en vue de prolonger la DSP actuellement concédée à la société SAUR et arrivant à échéance le 31 décembre 2025, pour une durée de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Il demande au président de lui présenter lors d'un prochain comité le contenu précis du projet de prolongation proposé, avant de l'autoriser à signer les documents contractuels.

Le Comité a bien pris note que cette prolongation ne devrait pas avoir d'impact important sur l'équilibre budgétaire du syndicat. Il demande au président de le préciser lors des travaux concernant le Débat d'orientation budgétaire 2025.

Secrétaire de séance
Jean-Yves DUSSAULT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-préfecture le 16/09/2024
Et de sa publication le 16/09/2024

Le Président
François BUFFETEAU

Pour le Président, Empêché

**Le Vice-Président
Jean-Claude MONNET**

